

Le travail

Plans expansion of \$4 million
 Pirelli and Compagnie are to manufacture tires in the northwestern Quebec region to begin shortly.

COURTAULT
 guide

INDUSTRIAL PETROLEUM
 Shell Petroleum Corp. has started oil from its wells in the European area, flowing at about 200,000 barrels through the company through the port of Suez. The next year, production will be about one million barrels.

AND HERE
 M. Daley, alors vice-président de la Société Nationale de Fiducie, a été nommé au conseil d'administration puis élu président pour succéder à M. George, qui continue de servir la compagnie à titre de conseiller en août 1967, votre comité en août 1967, votre comité en août 1967, votre comité en août 1967.

Les E.-U. sont déterminés à maintenir le
 re-Faul Schwab, secrétaire général de l'Association des producteurs de produits de la viande, a déclaré que les États-Unis sont déterminés à maintenir le niveau de production de viande.

44 en
 Air Canada a annoncé qu'elle avait embauché 44 nouveaux employés.

Le marché de l'or continue
 Le marché de l'or continue à être très actif. Les prix ont augmenté de 15 cents par once.

Le marché de la construction domiciliaire
 Le marché de la construction domiciliaire a été fort intense en janvier.

Les Marchés d'Aliments Métro-Las
 En marge du 50e anniversaire de la Société Nationale de Fiducie, les biens sous sa gestion et en garde ont que doublé, de 1957 à 1967, à \$103,555,000.

Plus de 3,000 concessions minières seront enregistrées à Elliot Lake
 Le ministre des Ressources Naturelles a annoncé qu'il y aura plus de 3,000 concessions minières enregistrées à Elliot Lake.



Bank of Montreal profit increases for quarter
 The Bank of Montreal reported a 10% increase in quarterly profit.

Mr. Lowden said the company's program for 1968, for which funds have been allocated, includes the completion of Place du Saguenay, a 3-million-dollar office building in Montreal, and the 10-million-dollar expansion of the bank's headquarters in Montreal.

Cash-rich investors help Wall Street rise
 Cash-rich investors helped Wall Street rise to a record high.

Le marché de l'or continue
 Le marché de l'or continue à être très actif.

Le marché de la construction domiciliaire
 Le marché de la construction domiciliaire a été fort intense en janvier.

Qui bénéficie de la confusion actuelle?
 Qui bénéficie de la confusion actuelle? Les investisseurs.

La ruée des prospecteurs
 La ruée des prospecteurs se poursuit à Elliot Lake.

Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal
 Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal.

Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal
 Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal.

La ruée vers l'uranium
 La ruée vers l'uranium se poursuit à Elliot Lake.

Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years
 Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years.

MARKET TRENDS
 Industrials fell each day this week, ending Friday at a low.

La ruée vers l'uranium
 La ruée vers l'uranium se poursuit à Elliot Lake.

Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years
 Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years.

Qui bénéficie de la confusion actuelle?
 Qui bénéficie de la confusion actuelle? Les investisseurs.

La ruée des prospecteurs
 La ruée des prospecteurs se poursuit à Elliot Lake.

Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal
 Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal.

Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal
 Le chômage à son niveau le plus élevé à Montréal.

La ruée vers l'uranium
 La ruée vers l'uranium se poursuit à Elliot Lake.

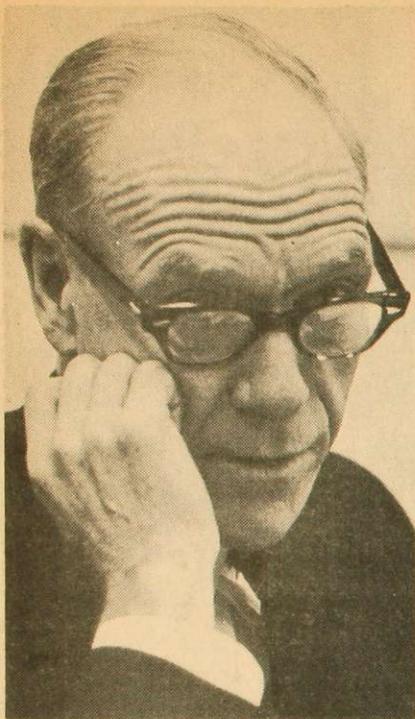
Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years
 Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years.

Gains for investors academic
 Gains for investors academic.

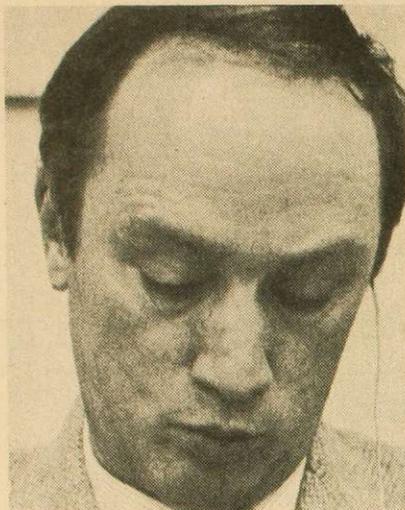
La ruée vers l'uranium
 La ruée vers l'uranium se poursuit à Elliot Lake.

Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years
 Bad year for Columbia Cellulose; no profit expected for 3 or 4 years.

Face à la situation décrite par le mémoire de la CSN, des ministres INQUIETS



Le ministre des finances M. Mitchell Sharp. C'est le chirurgien de l'économie.



M. Pierre Elliott Trudeau, ministre de la justice. "Et de la justice sociale?"



M. Jean Chrétien, ministre du revenu. Bon temps, mauvais temps, les revenus du gouvernement augmentent toujours.



M. Robert Winters, ministre du commerce (à gauche), et M. Jean Marchand, ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration. Face au même problème, le financier Winters, et l'ancien chef syndical Marchand.



M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures, (à gauche) et M. Jean-Luc Pepin, ministre des mines. Solidaires d'une politique qui coûte cher à la classe ouvrière.

le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc, Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

92

14

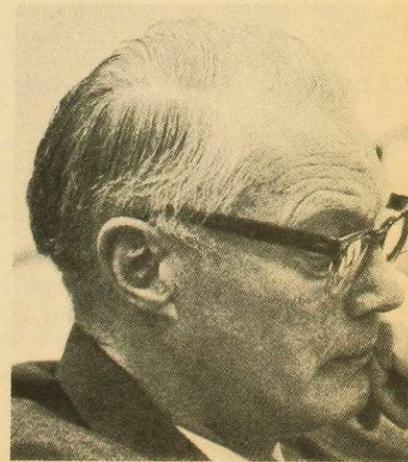
Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.



M. Bryce Mackasey, ministre intérimaire du travail. Il ne parle pas beaucoup.



M. Charles Drury, ministre de l'industrie. "Politique de ralentissement de l'économie."



chômage



Quand un ouvrier est en grève, il apprend bien vite qu'il est un homme dont les problèmes n'intéressent pas les gens en place. Les problèmes du travail leur en chômage n'intéressent pas non plus le petit salarié même s'il nage dans la misère, et s'il survit avec un salaire de famine parce qu'il est dans la crainte constante de perdre son emploi.

Le gréviste, pour les gens en place, c'est un trouble-fête, un fatigant, un révolté, surtout s'il manifeste, s'il fait valoir son point de vue avec force. Et pour le pauvre, le gréviste c'est souvent le gars qui se pense plus fin que les autres, un gars inquiétant, un insoumis, un gars qui n'accepte pas son sort d'ouvrier né pour un petit pain et qui risque d'empirer le sort de tout le monde.

C'est triste à dire, mais c'est vrai; le syndiqué en grève fait aussi peur aux riches qu'aux pauvres. Et Dieu sait si les riches exploitent ce filon-là.

Mais même si le gréviste ne peut compter que sur lui-même, il s'en sortira parce qu'il est membre d'un syndicat, il est affilié à une centrale, il bénéficie d'un certain nombre de lois. Surtout il sait une chose: quand les ouvriers se donnent la main, ils peuvent accomplir de grandes choses.

Mais le drame humain le plus terrible, dans le monde du travail, c'est le chômeur. Le chômeur n'a pas de voix, il ne sait où s'adresser, c'est l'affollement, c'est l'écrasement moral ou la révolte s'il ne réussit pas à se trouver un emploi dans une certaine limite de temps, ou s'il ne réussit à se recycler.

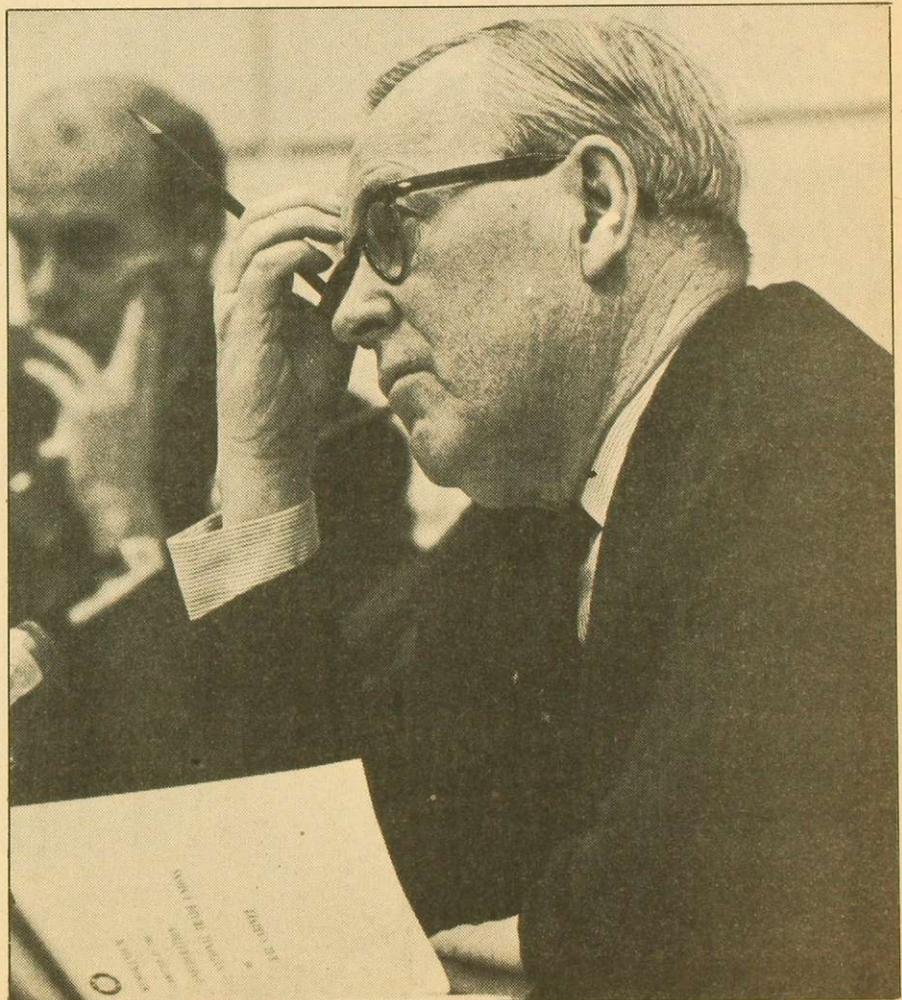
Pour les gens en place, le chômeur c'est un pourcentage, une statistique. Rien de plus. On parle du chômage comme on parle de la température.

Les financiers décident que le temps est venu de ralentir l'économie pour éviter une crise inflationniste? On serre

la ceinture des travailleurs, on force les gens à réduire leurs dépenses en augmentant les impôts et en laissant monter les prix. On freine la production et on jette des milliers d'hommes et de femmes sur le pavé. L'économiste américain Gailbraith a fait remarquer récemment, et fort à propos, que les gens qui prennent de telles décisions ne sont jamais ceux qui doivent les subir.

La CSN, dans son mémoire au Cabinet fédéral le 14 février, a cité des chiffres, mais elle a parlé surtout du problème des hommes qui subissent physiquement, dans leur chair, les décisions de nos apprentis-sorciers financiers et politiques.

Il est impensable que ce soit toujours les mêmes, d'une crise à l'autre, qui paient pour tous et pour tout.



Le premier ministre Pearson, il abandonne son poste... un autre devra faire face aux problèmes du chômage.

La situation des travailleurs canadiens s'est gravement détériorée en 1967

Voici l'extrait du mémoire présenté par la CSN au gouvernement fédéral, le 14 février qui décrit la situation économique actuelle des travailleurs du pays.

Le chômage grimpe

La situation des salariés, au pays, s'est détériorée au cours de l'année achevée, à cause de l'inflation, de la diminution du taux d'accroissement de la population industrielle, et de l'aggravation du chômage.

Le chômage, en 1967, a été plus élevé qu'en 1966, et dans des proportions très marquées. De novembre à décembre, le nombre de chômeurs au Canada s'est accru de 64,000 (soit 22.1%). Cette augmentation était 60% plus élevée que l'augmentation moyenne (40,000) de novembre à décembre du nombre de chômeurs depuis cinq ans. Le nombre global de chômeurs en décembre au Canada équivalait à 4.6% de l'effectif de la main-d'oeuvre, comparativement à 3.6% en décembre 1966 et à 3.5% en décembre 1965. Ajoutons, par ailleurs, que la moitié environ de l'augmentation

du chômage survenu de 1966 à 1967 a frappé les jeunes de 14 à 24 ans, alors que ce groupe d'âge ne représente que le quart de toute la main-d'oeuvre.

Rappelons, enfin, que le chômage dans l'industrie de la construction s'est élevé aux pourcentages suivants, en 1966 et 1967 :

| | 1966 | 1967 |
|---------------|-------|-------|
| 1er trimestre | 16.3% | 17.5% |
| 2e trimestre | 8.7% | 10.6% |
| 3e trimestre | 4.8% | 6.5% |
| 4e trimestre | 8.0% | 10.1% |

Enfin, le chômage a été particulièrement sensible au Québec, dans les rapports suivants :

| | |
|-----------|------|
| Canada : | 4.6% |
| Québec : | 5.9% |
| Ontario : | 3.2% |

Il y a 27.7% plus de chômage au Québec que dans l'ensemble du Canada

(incluant Québec) et 83.1% de plus qu'en Ontario.

L'escalade des prix

Le coût de la vie, de décembre 1966 à décembre 1967, a connu sa plus forte hausse depuis 1951 : 5.9 points. Même en pourcentage, cette augmentation fut la plus forte. Une année de forte inflation, accompagnée d'une substantielle augmentation du chômage et d'une baisse très marquée de l'accroissement de la production industrielle, ont mis les travailleurs dans une position très difficile qui s'est traduite, d'ailleurs, par une vague de revendications très accusée et tout à fait justifiée des salariés syndiqués.

La pauvreté, qui était très répandue au pays avant même ce fléchissement marqué de la conjoncture, n'a fait conséquemment qu'augmenter et éprouve encore plus durement que les autres les non-syndiqués et un nombre scandaleux de familles maintenues dans la misère par le sous-emploi et la vie chère.

Finies les promesses d'une "grande société"

Les belles promesses de "grande société" qu'on fait reluire aux yeux de la population depuis sept ou huit ans pour conserver dans les masses un reste d'amitié pour le système qui nous régit n'ont guère eu de suite, et comme rien n'indique qu'il y ait dans les sphères dirigeantes de l'économie quelque intention de réaliser ces promesses, le flot d'éloquence qui nous a valu ces promesses apparaît de plus en plus comme ce qu'il est réellement; en très grande partie du vent et du néant. Nous sommes toujours au même point qu'auparavant, et même passablement plus mal. Les régions pauvres sont restées pauvres; le balancier du chômage remonte; les produits de consommation sont de moins en moins accessibles; sans parler



Le ministre Jean Marchand écoute attentivement pendant que le secrétaire général, Raymond Parent, fait la lecture du mémoire. A droite, le président général Marcel Pepin.

du fait que notre continent a recours à tout, y compris le génocide, pour garder dans un état de tragédie économique permanente les pays sous-développés du monde et leurs populations lamentables.

Des remèdes de sorcières

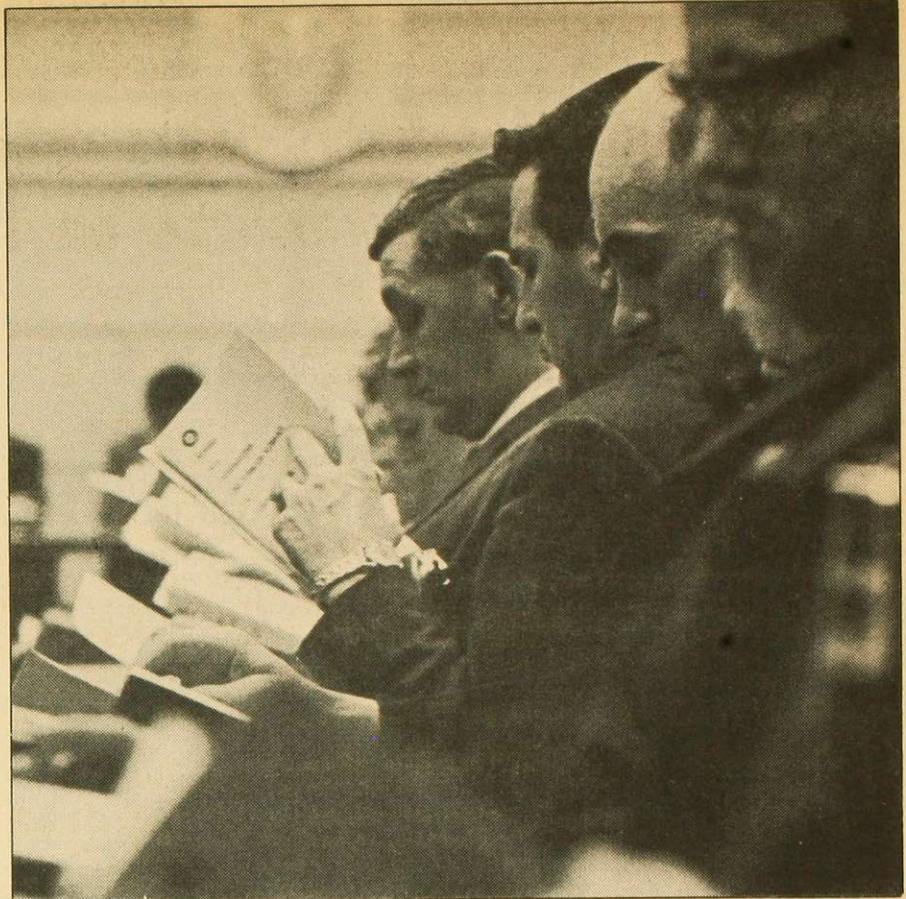
Or, dans la situation que nous venons de décrire, pour ce qui est du pays même, quelles mesures finit-on par adopter pour la redresser? Des mesures purement techniques, dont l'effet s'abat sur le peuple et s'ajoute à celui du mal qu'on prétend vouloir combattre. On ne cherche pas le moins du monde à transformer l'économie et à la planifier; on applique des mécanismes qui, en pressurant davantage une partie du peuple pour un temps plus ou moins long, sont censés ramener un certain équilibre et en particulier freiner l'inflation. On appauvrit le peuple pour éviter que les prix montent. Si une maladie peut en guérir une autre, on inocule la première au malade. C'est un traitement dont la logique scientifique, dans notre curieux régime, existe peut-être, mais qui repose sur un certain mépris des hommes. Sur le plan social, on fait un mal incalculable. Des dizaines de milliers de familles souffrent et souffriront de tels remèdes. Des centaines de milliers de familles devront d'autre part attendre sans espoir, dans la pauvreté, le jour où l'on se décidera à commencer de bâtir un ordre économique-social à peu près équitable et réfléchi.

Non aux politiques restrictives

Nous ne pouvons donc accepter la politique économique restrictive que les gouvernements du Canada ont décidé d'appliquer dans la conjoncture actuelle. Le citoyen, fortement éprouvé déjà par la pénurie d'emplois, par la hausse du coût de la vie, par la baisse de l'activité économique, se verra soumis en plus aux contre-coups de cette politique, dont les principaux éléments sont le freinage des investissements, la compression des dépenses publiques, la hausse du taux d'intérêt et l'augmentation de l'impôt.

Relancer l'économie

Tout au contraire des mesures adoptées et des recommandations que l'on a faites, nous préconisons une politique visant à stimuler l'économie, à relancer



Les membres du Bureau confédéral et plusieurs syndiqués de la CSN assistaient à la présentation du mémoire au gouvernement fédéral le 14 février.

la production, à augmenter les travaux publics, à supprimer la hausse de l'impôt et à augmenter les dépenses gouvernementales, tout en introduisant des mesures qui viseraient à planifier davantage l'économie, à relever les régions économiquement faibles, à stabiliser les prix.

Une régie des prix

Sur la question des prix, nous revenons à la charge en insistant sur l'impérieuse nécessité de mettre sur pied une régie des prix s'appuyant sur des organismes de stabilisation de l'économie auxquels devraient être soumises, comme devant des conseils d'arbitrage, les raisons des augmentations projetées des prix. Ces raisons devraient être publiées avec les remarques et recommandations des commissaires. Aucune hausse de prix ne devrait être mise en vigueur avant la publication des rapports des organismes de stabilisation des prix. Si cette procédure d'enquête ne donnait pas les résultats attendus, l'opinion publique ne manquerait pas d'exiger une réglementation publique plus sévère, au

moins dans les domaines où elle se sent impuissante à empêcher la dévalorisation périodique de son pouvoir d'achat.

L'on pourrait, en outre, dans l'immédiat, encourager une plus grande participation des conseils économiques dans l'élaboration des politiques de priorités et, par des mesures appropriées, encourager l'établissement d'entreprises viables dans les régions sous-développées afin de mieux équilibrer l'économie du pays.

Les travailleurs doivent participer

Nous continuons d'ailleurs d'insister pour une participation ouvrière permanente aux conseils économiques et à toute commission d'enquête qui pourrait être créée dans le sens susdit. Nous revendiquons en outre le droit pour le public et tout spécialement pour les conseils économiques où siègeraient les représentants des travailleurs d'être informés à l'avance des projets du capital public et privé, en ce qui concerne les transformations technologiques et le développement tout particulièrement.

LE PORTRAIT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU TRAVAILLEUR

En janvier 1968, le Québec a connu son plus haut taux de chômage depuis mars 1965.

Janvier 1968: 7.8%

Janvier 1967: 6.3%

En 1967, on a connu au pays la plus forte augmentation de prix depuis 1951.

De décembre 1966 à décembre 1967, les prix à la consommation ont augmenté de 4%, c'est-à-dire que l'indice a augmenté de 5.9 points.

La hausse de la production industrielle ralentit constamment.

1965 par rapport à 1964: une vingtaine de points.

1966 par rapport à 1965: une vingtaine de points.

En septembre 1967 par rapport à 1966: une dizaine de points.

Les gouvernements freinent les investissements.

- Réduction des dépenses publiques
- Hausse des taux d'intérêt

La logique d'un bel ordre de choses...

- Le gouvernement augmente l'impôt, donc les prix augmentent.
- Le gouvernement réduit les dépenses publiques, donc le chômage augmente.
- Le gouvernement hausse le taux d'intérêt et freine les investissements, donc la production industrielle fléchit.

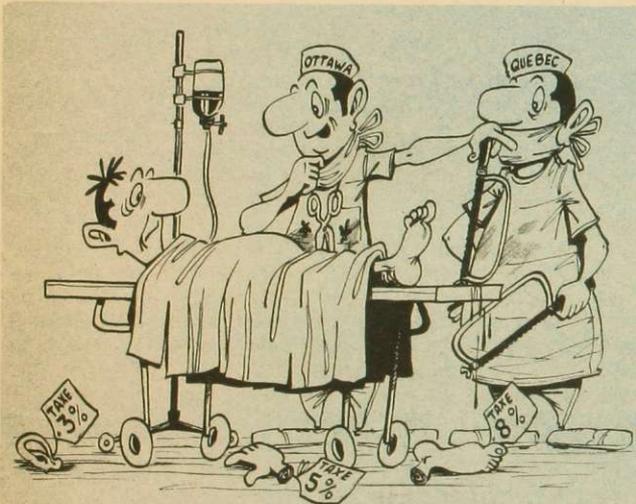


Pepin dénonce le système actuel qui fait des chômeurs et crée de la pauvreté pour pouvoir survivre

Le 29 janvier dernier, le président Marcel Pepin prononçait une causerie sur le chômage devant un groupe de diplômés de l'université Harvard à Montréal. Voici un extrait de ce texte substantiel qui fait le procès du système actuel.

Après avoir décrit la situation alarmante qui existe présentement au point de vue de l'augmentation du chômage, de la hausse des prix et du ralentissement de l'activité économique, Marcel Pepin enchaîne:

"C'est le moment que les gouvernements choisissent pour appliquer des politiques restrictives: freiner les dépenses des corps publics, freiner les investissements (malgré la récession), hausser le taux d'intérêt. Le ralentissement économique ira s'aggravant; le chômage ira croissant. On paiera, en chômage et en pauvreté accrus, c'est-à-dire sur le dos des pauvres gens, pour la spirale (j'allais dire la fringale) des prix. On paiera en misère croissante la philosophie du laisser-faire. On ajoutera à cette série



C'est pour sauver l'économie, mon vieux, qu'on fait ça!...

de mesures anti-sociales, sinon purement anti-économiques, des taxes additionnelles.

La collusion des gouvernements avec les intérêts capitalistes

"Nous ne sommes pas d'accord avec ces mesures, ni avec la philosophie qui les inspire, ni avec les intérêts qu'ils protègent, ni sur la collusion des gouvernements

avec les intérêts capitalistes. Nous ne sommes pas d'accord non plus avec les politiques belliqueuses de l'impérialisme américain, qui sont pour une large part responsables de la hausse des prix. On ne peut manquer de relier le bond que firent les prix, en 1951, par suite de la guerre de Corée, et celui qu'ils font surtout depuis deux ans dans le contexte de la guerre du Vietnam. Non seulement celle-ci est-elle immorale et dangereuse, mais elle appauvrit une grande partie de la population, compromet le progrès social, frappe directement les gens à revenu modeste, fait des chômeurs. Aux Etats-Unis, mêmes, elle ajourne les fameux projets de la Grande société.

Les travailleurs veulent une politique expansionniste

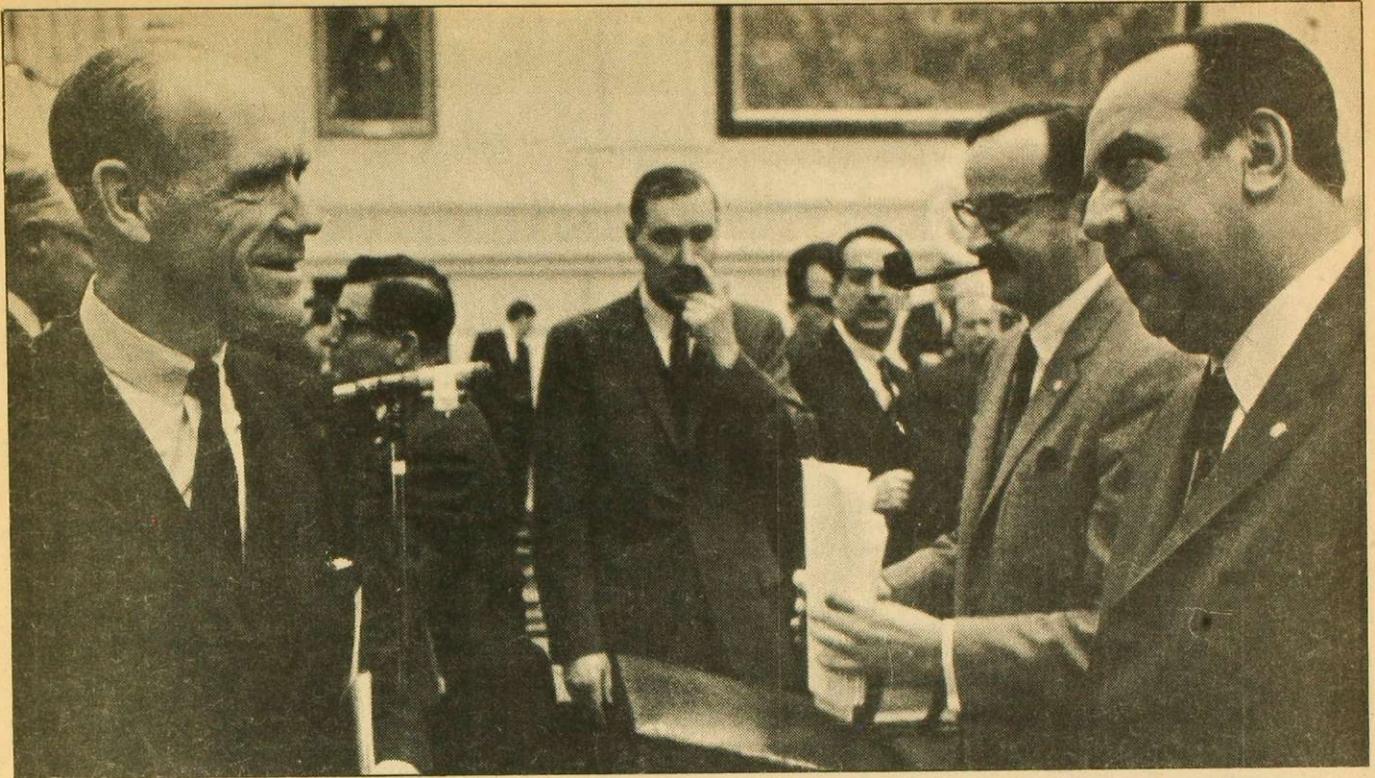
"Nous insistons pour qu'on applique des politiques contraires. Nous n'acceptons pas, à l'heure actuelle, en période de chômage croissant, qu'on freine les investissements, qu'on remette à plus tard certaines dépenses gouvernementales, surtout celles qui sont urgentes, qu'on ralentisse l'industrie du bâtiment, qu'on hausse les taux d'intérêt, qu'on frappe d'un impôt additionnel surtout ceux qui peuvent le moins faire face à des obligations nouvelles, puisqu'ils ont déjà sur les bras l'effet désastreux d'une hausse des prix. Nous n'avons pas pour mission, en tant que syndicats, d'appuyer des politiques dont le poids, par un curieux hasard, retombe sur les épaules des travailleurs".

"C'est facile: on dispose d'un tampon, d'un coussin anti-choc; quand l'économie ne tourne pas rond, soit qu'elle soit paralysée par une crise, soit que les prix montent, les grands experts ont des réponses faciles: on prend des mesures (ou lorsqu'il y a stagnation, on refuse d'en prendre), des mesures dont l'impact atteint les masses: on fait des chômeurs, on fait de la pauvreté, on "tasse" en somme quelques centaines de mille individus, il y en a tant en réserve. Ça dure des mois ou quelques années. L'économie capitaliste, l'économie sans ordre ni mesure, surnage: c'est l'essentiel! Les intérêts des hommes du pouvoir économique sont saufs: c'est le principal".

La logique du système

"Nous n'acceptons pas cette chirurgie. C'est du gouvernement économique de sorciers, prêts à tout pour sauver leur pouvoir. On tue à l'extérieur, on affame à l'intérieur. Mais le système survit. Nous nous inscrivons en faux contre cette facilité meurtrière. Nous contestons le jugement des économistes, non parce qu'il n'est pas scientifiquement rigoureux, peut-être, dans la logique du système, mais très précisément parce qu'il s'inscrit tout entier dans cette





Le ministre des finances, M. Mitchell Sharp et le président, Marcel Pepin, se rencontrent lors de la présentation du mémoire de la CSN au gouvernement fédéral le 14 février.

logique. Il consacre les errements du système en traduisant tout simplement en chiffres et en mesures purement techniques un ordre incapable de surmonter ses épouvantables lacunes, qui lui sont inhérentes.

"Nous disons simplement ceci. Nous ne voyons pas au nom de quoi, au nom de qui, en vertu de quelle nécessité et pour quels principes, nous admettrions les effets d'un ordre économique qui entretient, qui suppose de telles techniques pour sa survie. Nous en rejetons les effets; serons-nous obligés d'en rejeter les causes aussi? Si la logique des intérêts en place, pour réduire l'inflation et obvier aux effets d'une guerre injuste, doit nécessairement créer du chômage et pratiquer le malthusianisme économique, c'est-à-dire sacrifier périodiquement des centaines de milliers de travailleurs et leurs familles, nous disons: nous ne sommes pas d'accord. Nisur les effets, ni sur les moyens. Effets et moyens font partie d'une logique que nous sommes bien forcés de remettre en cause. Car les moyens mis de l'avant ne sont, en dernière analyse, que des façons de corriger des effets et de perpétuer les causes de ces effets..."

Que le système s'adapte aux réalités sociales; non le contraire

"Notre refus présente peut-être une difficulté économique par rapport au système, mais je regrette d'avoir à rappeler aux gens distraits qu'il repose sur une orthodoxie sociale. Or, cette vérité sociale, c'est elle qui est fondamentale, et c'est à la pensée économique et politique de s'ajuster à elle, et non l'inverse. Nous n'accepterons ja-

mais qu'il y ait une pensée économique et politique qui admette le bien-fondé d'un coût social exorbitant aux difficultés internes du système,... et qui l'admette parce que ne pas l'admettre supposerait qu'on le change en profondeur..."

"Sommes-nous en quelque sorte révolutionnaires? Cette question ne m'intéresse pas, parce que c'est une question dénuée de sens. Mais ce qui a du sens, c'est de refuser le désordre, la misère, l'irresponsabilité sociale. En cela, nous sommes intransigeants. Cette attitude compensera peut-être pour tous ceux qui perpétuent les erreurs en tentant d'en pallier les effets sans en détruire les causes. Le mal social renaît perpétuellement.

Un ordre fondé sur les besoins du peuple

"Nous refusons cette maladie chronique. Nous accusons les responsables de l'entretenir. Nous nous rangeons parmi les immenses foules de ceux qui posent depuis quelques années, partout en Amérique du nord, des questions précises au régime qui y prévaut, qui n'admettent pas la guerre et ses séquelles, qui n'admettent pas la pauvreté et ses conséquences, et qui refusent la logique interne des faits politico-économiques qui les engendrent. Qui refusent cette logique, même dans certains de ses aspects en apparence positifs, comme certaines politiques anti-inflationnaires génératrices de chômage, parce que ces politiques illustrent, d'une manière particulièrement éclatante, la suprématie de fait des privilèges et des privilégiés sur un véritable ordre social fondé sur la priorité des objectifs sociaux et, pour tout dire, sur les besoins essentiels du peuple".

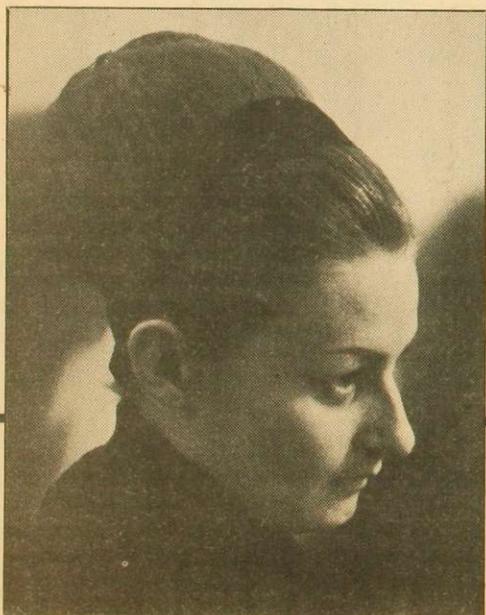
“Poignés par la finance”

Le cauchemar de Jean Gingras et de sa famille a duré 5 ans



Il vient de sortir des griffes des compagnies de finance

Le cas que nous vous présentons illustre bien les méthodes malhonnêtes qu'emploient parfois les compagnies de finance et l'angoisse dans laquelle doivent vivre ceux qui sont victimes, consciemment ou non, de l'endettement progressif. Jean Gingras a vécu durant cinq ans ce cauchemar. Maintenant qu'il en est sorti, avec l'aide de l'Association Coopérative d'Économie Familiale de Montréal (ACEF), il est devenu le noyau d'une cellule de budget familial afin d'aider ses confrères de la CTM.



Mme Gingras: la père l'a menacée

Nous sommes en 1963; Jean Gingras s'achète des vêtements, mais son salaire de chauffeur pour Baillargeon ne lui permet pas de les payer comptant. Il les achète donc à crédit. C'est ainsi qu'il s'engage sur le sentier tortueux de l'endettement progressif.

Puis ce fut une voiture. Au garage, on lui fait signer des papiers, ainsi qu'à sa femme sans lui dire qu'il s'agit du contrat. Le vendeur fait ensuite financer la voiture par Aces Finance et Prudential Finance, en imitant la signature de Jean. La voiture, achetée pour \$1,150, lui coûtait maintenant (avec les intérêts et les frais d'administration) \$1,500. Ce n'est qu'après avoir vu le même vendeur imiter la signature d'un autre client que Jean s'est rendu compte que le vendeur agissait illégalement. Il décida alors de le poursuivre devant les tribunaux. Mais la Justice est une machine qui a besoin d'huile pour fonctionner. Et Jean, même s'il avait trouvé un avocat qui acceptait de défendre sa cause sans lui charger d'honoraires professionnels, n'avait pas l'argent nécessaire pour intenter les procédures.

Deux mois plus tard, la transmission cède; puis c'est le moteur. On lui a vendu un beau "citron". Des réparations coûteuses qui mangent le maigre salaire de Jean. On le menace d'une saisie de salaire: il doit encore \$556, plus les frais, soit \$970. Car ce "citron" il le paiera trois fois le prix initial, grâce à la "finance".

Découragés, les Gingras quittent Montréal et vont tenter leur chance dans l'Ouest. Sans succès. A leur retour à Montréal, rien ne va plus. Ils doivent toujours plus et possèdent



*Grâce à la caisse d'économie
de la CTM et de l'ACEF,
il vient de s'en défaire*

Les compagnies de finance puis la pègre se mettent de la partie mais il n'avait pas dit son dernier mot

toujours moins. Mme Gingras tombe malade. Et puis il y a Manon, leur nouveau-né, qui réclame des soins attentifs. Ils doivent faire appel à la Saint-Vincent-de-Paul. Jean emprunte à des amis; puis, quand les amis se font plus rares, à des membres de la pègre. Il faut vivre.

Quand il entre à la Commission de Transport de Montréal, en 1967, ses créanciers ne tardent pas à l'apprendre. Il doit plus de \$6,000. On le presse, on lui téléphone, on le menace. Les nerfs de Mme Gingras sont douloureusement mis à l'épreuve: on menace sa petite fille. Pègre ou compagnies de finance, ils ne lâchent pas leur proie.

Puis c'est la grève du transport. Jean y participe activement. Le syndicat est mis au courant de sa situation et on promet de le dépanner dès la fin de la grève. Entre-temps, la caisse d'économie de la CTM lui prête \$1,000 et invite les Gingras à se présenter au bureau de l'ACEF (Association coopérative d'économie familiale). A l'ACEF, Pierrette Gosselin les reçoit, écoute leur histoire et étudie leur cas en vue d'un dépannage immédiat.

Une consolidation totale s'avère impossible à cause de l'emprunt trop considérable qu'elle nécessite; une consolidation

partielle ne fait que déplacer le problème et les paiements mensuels à rencontrer seraient trop élevés. Seul le dépôt volontaire peut être une solution. C'est l'unique consolidation possible pour régler les 12 créanciers des Gingras.

Jean résiste, hésite. Pourtant, il n'a pas le choix: Circle Acceptance, à qui il doit \$635 sur achat de meubles, le menace de saisie; la pègre menace sa femme et sa fille.

Il finit par se décider. Les Gingras confient alors leurs salaires à la caisse d'économie de la CTM qui leur laisse \$60 par semaine pour leurs besoins, paye leur loyer, verse \$120 par mois au dépôt volontaire et conserve le reste pour rembourser les prêts faits aux Gingras. C'est là un régime d'austérité, certes. Mais ils sont libérés de l'angoisse qui leur rendait la vie impossible.

Mais Jean n'est pas la seule victime des compagnies de finance. Et il le sait. Parmi les travailleurs, il y en a des milliers qui sont victimes du crédit trop facile et qui glissent, lentement mais sûrement, dans l'endettement progressif. Jean veut les aider à en sortir. C'est chez lui que se réunit la deuxième équipe de budget familial à Montréal.

Reportage de Claude LARIVIERE

*Désormais, c'est dans sa cuisine qu'ont lieu
les réunions des équipes de budget familial*



Pourquoi le gouvernement cache-t-il ce rapport?

Johnson pourrait sauver des dizaines de millions par année

● Le comité Lippé a été créé en août 1965; il a remis son rapport en novembre 1966

Le 25 août 1965, le gouvernement Lesage forma un comité d'étude pour vider le problème soulevé par les conditions misérables où doivent vivre un grand nombre de petits camionneurs indépendants. Cette mesure faisait suite à des vagues d'agitation qui s'étaient manifestées dans plusieurs régions chez les propriétaires de camions à bascule.

Appelé "comité d'étude de la cédule des justes salaires au sujet des taux de transport", l'organisme fut présidé par le juge René Lippé. L'économiste Jacques Parizeau, alors conseiller économique du gouvernement, et un ingénieur du ministère de la Voirie, M. C.-E. Legault, agirent également comme membres du comité.

Le comité remit son rapport au gouvernement Johnson en novembre 1966. Mais le document, qui contient des révélations et recommandations importantes, n'a pas encore été rendu public par le gouvernement bien qu'il l'ait en sa possession depuis 16 mois.

Ce sont les points principaux de ce rapport, apparemment destiné aux oubliettes, que "Le Travail" dévoile ici à ses lecteurs.



La surcharge des camions au Québec fait que les routes de la province ne durent que 9 ans en moyenne alors qu'ailleurs au Canada elles durent 15 ans.

● Pourtant, il prêche l'austérité et s'apprête à augmenter les taxes

Une des principales conclusions de l'étude du comité Lippé tient dans le fait que les camionneurs, pour se compenser de l'exploitation qu'ils subissent, augmentent considérablement la charge de leur camion.

Le rapport commente: "Le résultat de cet état de choses est que la durée moyenne des routes dans le Québec est de 9 ans, comparativement à 15 ans dans le reste du Canada. Il y a là une source de gaspillage de fonds public extraordinaire qu'il serait relativement facile de contrôler. Les économies de réfection et d'entretien, qui proviendraient d'un contrôle des charges au Québec analogue à celui qui se fait ailleurs, seraient de quelques dizaines de millions de dollars par an. Il va de soi qu'un tel contrôle s'appliquerait à tous les véhicules et non pas seulement aux camions à bascule".

En face de cette constatation, on peut se demander pourquoi le gouvernement Johnson n'a pas immédiatement institué ce contrôle.

Depuis quelques mois, à la veille des négociations avec les employés de l'Etat, il prêche l'austérité sur tous les tons et s'apprête à augmenter les taxes.

Pourtant, s'il était logique et sérieux, le gouvernement n'aurait pas tardé à épargner cet argent pour pouvoir, le moment venu, accorder de justes augmentations de salaires à ses fonctionnaires.

Il préfère plutôt envoyer le rapport Lippé aux oubliettes. Les fonctionnaires, eux, payeront encore une fois pour le gâchis administratif. C'est beaucoup plus facile de faire sur leur dos, avec l'aide de la grande presse capitaliste, une belle petite campagne démagogique à coups de déclarations ronflantes ou indignées selon le moment et, s'ils ne veulent pas casser, de leur préparer en douce un petit bill 1 ou 25.

Travailleurs salariés, c'est sur des comportements semblables qu'on peut juger de la bonne foi de nos gouvernants bourgeois.

Comment les camionneurs sont exploités et comment ils se compensent

La commission d'enquête a constaté que pour diverses raisons qu'elle explique, le marché du camionnage est sursaturé au Québec.

Ce surplus de camionneurs qui dans certaines régions atteint des proportions décrites comme "prodigieuses" fait qu'un nombre croissant d'entre eux est appelé à travailler pour à peu près n'importe quel prix, à condition que ce prix lui permette de payer au moins la compagnie de finances de laquelle il a emprunté pour acheter son véhicule.

Cette situation a plusieurs conséquences. Comme la plupart de ces camionneurs travaillent pour le ministère de la voirie, ils se satisfont souvent d'une rétribution inférieure à celle prescrite par la loi des justes salaires. D'autres fraudent en faisant des pressions sur les préposés aux balances pour faire majorer leurs factures. En plus, au moment du contrat, l'employeur fait fréquemment accepter une rémunération basée sur la verge-cube solide de terrain plutôt que sur la verge-cube déplacée; ce qui fait que le camionneur reçoit de 20% à 30% de moins que ce à quoi il a droit.

En somme, tout un système d'exploitation s'est développé.

LE MEMOIRE POURSUIT:

"Quoi qu'il en soit, les camionneurs ont systématiquement compensé les conditions de travail auxquelles ils étaient soumis en augmentant considérablement la charge de leur camion.

"Dans ce sens, la réglementation existante quant aux charges par essieu pour les camions qui circulent sur les routes du Québec est devenue une agréable plaisanterie.

"La loi est violée tous les jours non pas seulement par les camionneurs artisans mais, semble-t-il, par à peu près

toutes les entreprises de transport y compris celles qui travaillent pour le ministère de la Voirie.

"Dans le cas de l'artisan camionneur, en particulier, la surcharge est un moyen très efficace de compenser les bas prix par tonne-mille ou par verge-cube auxquels il est souvent astreint.

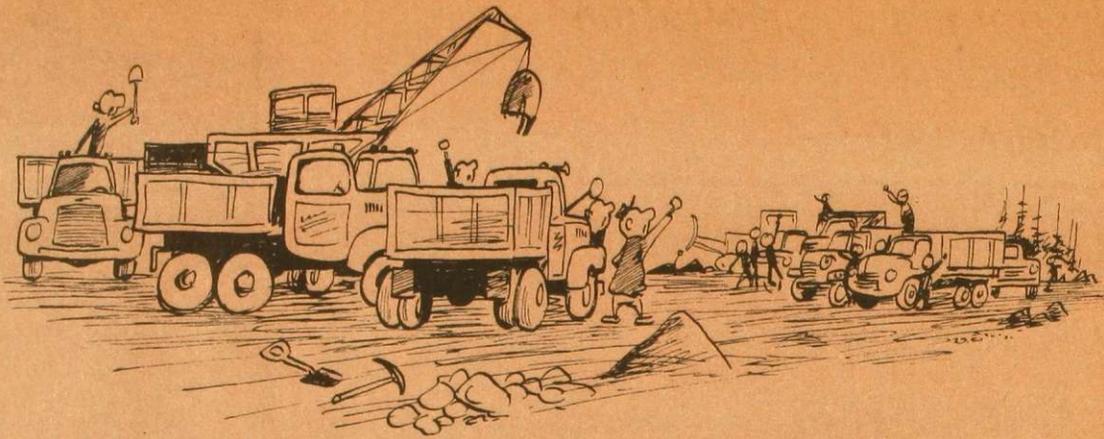
"Bien que pour des raisons évidentes, le Comité n'ait pas pu déterminer la mesure exacte du dépassement des charges, il semble clair que des dépassements de l'ordre de 30, 35 et même 50% à ce que la loi permet sont non seulement fréquents mais coutumiers.

"Cette pratique présente des avantages pour chacun des camionneurs pris isolément ou pour chacune des com-

pagnies de transport, mais elle contribue à rendre le marché encore plus anormal. En effet, on se trouve ainsi à réduire davantage le nombre des camions qui sont nécessaires pour les travaux de voirie et donc, à accentuer la concurrence entre les camionneurs.

"D'ailleurs, il ne faut pas se faire d'illusion sur les bénéfices d'ordre financier que de tels dépassements représentent. Les surcharges accroissent les frais d'opération des camions ou des remplacements de l'outillage ou de l'équipement (les pneus, par exemple). Surcharger un camion présente donc un avantage financier pour celui qui l'opère mais un avantage qui est loin d'être proportionnel à la surcharge elle-même.

En pp. 14 et 15, d'autres points importants du rapport Lippé



Dans plusieurs régions du Québec, notamment dans Lotbinière après la venue au pouvoir de l'Union nationale en 1966, des affrontements ont eu lieu sur les chantiers de construction de la voirie entre des "gangs" adversaires de camionneurs, "patroneux bleus" et "patroneux rouges".

Pour combattre la plaie du "patronage" chez les petits camionneurs, le rapport préconise l'instauration du syndicalisme

Le "patronage" politique est l'une des plaies qui affectent le plus le secteur des petits camionneurs indépendants.

Les camionneurs artisans se sont unis jusqu'ici sous trois formes: les associations professionnelles, les syndicats et les coopératives.

Sans se prononcer en faveur de l'une de ses trois formes d'association, le comité Lippé note que les associations professionnelles rassemblent à l'heure actuelle le plus grand nombre de camionneurs et que certaines sont des nids de patronage. Il dit que la formule syndicale est un "moyen excellent" de freiner le patronage.

"Aucun obstacle juridique ne freine la constitution de telles associations professionnelles, note le rapport. En fait, la principale difficulté de quelques-unes d'entre elles depuis un certain nombre d'années et jusqu'à maintenant, a été leur étroite intégration à des formes de patronage politique dont le Comité ne peut faire autrement que de les déplorer et d'en condamner l'extension".

Le rapport poursuit: "Tant que certaines associations professionnelles se soumettront aux impératifs du patronage politique, elles ne pourront éviter d'être considérées comme suspectes par un certain nombre de camionneurs et par l'opinion publique en général. Le caractère saisonnier du travail, le caractère insidieux et difficilement vérifiable de certaines pressions qui s'exercent sur les camionneurs, la rotation de la main-d'oeuvre peuvent rendre un contrôle précis difficile. Néanmoins, la Régie des transports devrait avoir le droit d'entendre les réclamations de camionneurs qui

se croient lésés par les pratiques de leur association et refuser, le cas échéant, tout contact ou négociations avec une association qui pratique habituellement un système de discrimination politique."

Modifier le code du travail pour permettre l'implantation des syndicats

Le rapport poursuit toujours: "Les syndicats ouvriers représentent indiscutablement une alternative aux associations professionnelles et un moyen excellent de freiner les tentatives de patronage.

"Jusqu'à maintenant, cependant, leur expansion a été compliquée par la définition du salarié contenue dans le Code du travail. En vertu de cette définition, le camionneur indépendant est considéré comme patron s'il embauche un chauffeur et n'est, en tout cas, pas couvert par le Code du travail, même s'il n'a pas d'employés".

"Pour permettre aux centrales syndicales d'organiser le marché du camionnage, il faut amender le Code du travail, de façon à permettre à ce que le petit artisan camionneur, celui qui n'est propriétaire que d'un ou deux camions, puisse être considéré comme un salarié aux termes de la loi".

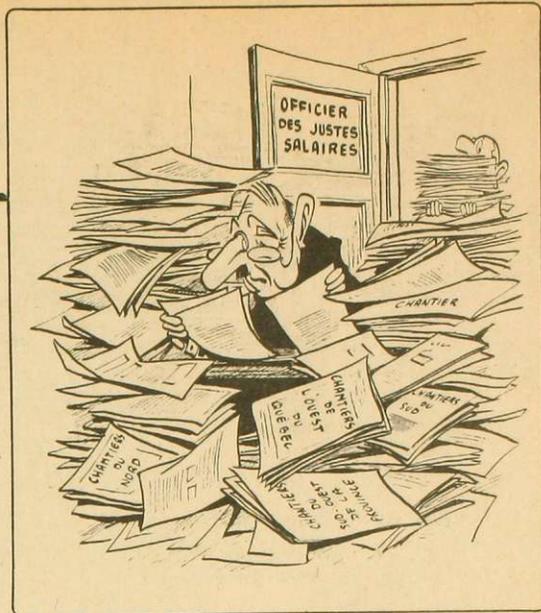
Au sujet des coopératives, le rapport contient le passage suivant: "Quant aux coopératives, elles présentent des avantages tout à fait remarquables pour les camionneurs indépendants(...). Le Comité ne dispose pas de moyen pour faciliter l'expansion des coopératives autres que d'inciter le Service des coopératives du Secrétariat provincial à fournir aux coopératives qui débutent les services techniques dont elles ont besoin".

*Une des formes d'exploitation
les plus odieuses des
camionneurs artisans*

Québec prévoit une cédule des justes salaires, mais il n'a qu'un employé pour la faire respecter

Une des principales raisons de l'exploitation dont sont victimes les camionneurs artisans réside dans le fait que le gouvernement ne fait pas appliquer par les entrepreneurs auxquels il accorde des contrats sa cédule des justes salaires. Un seul fonctionnaire, l'officier des justes salaires du ministère du travail, est chargé de l'application de cette cédule pour tous les chantiers du gouvernement à travers le Québec.

Cette situation absurde et intolérable, qui ressemble à celle qui prévaut dans le domaine de l'application des règlements gouvernementaux de sécurité, d'hygiène et de bien-être au travail, est dénoncé par le rapport du comité Lippé.

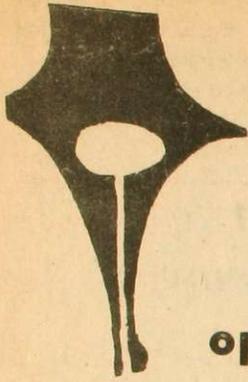


Le rapport dit, notamment à ce sujet: "Non seulement le camionneur travaille-t-il souvent à des prix très bas, mais entre l'entrepreneur des travaux publics et lui, prolifèrent un grand nombre de sous-contracteurs qui, bien au fait de la situation, obtiennent des contrats de transport à des prix inférieurs à ceux de la cédule et arrivent malgré tout à faire des profits appréciables".

Plus loin, le rapport explique: "La surveillance de l'application de la cédule des justes salaires est confiée à l'officier des justes salaires (M. MacLean Boisseau) qui n'a jamais eu plus qu'un assistant au cours des cinq ou six dernières années. Cet assistant est parti au cours du mois de mars 1966 et l'officier des justes salaires, accompagné de sa secrétaire, représente tout le personnel chargé de surveiller les applications de la cédule aux dizaine de milliers d'ouvriers et de camionneurs qui sont embauchés pour les travaux de voirie ou de construction".

Et le comité conclut à ce sujet: "Il est évident qu'en face d'un marché sur lequel des pressions énormes s'exercent depuis quelques années et qui a donné lieu à des actes de violence répétés, les contrôles et la surveillance du gouvernement sont tout à fait insuffisants".

*Monsieur Johnson, même si
M. Faribault est votre
conseiller, les travailleurs
vous demandent de bouger!*



opinions

Un membre d'une union "internationale" appuie la CSN dans sa lutte pour le bill C-186

Suit le texte d'une lettre d'un syndiqué québécois, membre d'une

union "internationale", qui appuie la CSN dans sa lutte pour l'adoption du bill C-186. L'assemblée dont parle notre correspondant a réuni plus de 75 syndiqués québécois, tous membres d'unions "internationales" qui ont alors adopté unanimement une résolution d'appui à la CSN.

C'est dimanche le 11 février à Québec que plusieurs syndiqués parmi les plus convaincus et conscients de leur rôle se réunissaient pour étudier un projet de loi assisté du spécialiste Fernand Morin professeur de droit à l'université Laval, le bill C-186 qui doit amender la loi déjà existante concernant les relations patronales syndicales.

Comme nous le savons parce qu'on nous l'a enseigné ainsi, les grandes centrales syndicales ont une structure identique à celle de nos gouvernements. Le CTC par exemple siège à Ottawa et est représenté dans chacune des provinces d'une façon assez similaire à celle de nos gouvernements provinciaux.

Parmi les cinq amendements proposés par le bill C-186, il en est un d'envergure et peu banal. C'est le quatrième amendement. Il concerne l'unité de négociation et s'applique à l'article un de la loi déjà existante. En vertu de cet amendement les employés d'un même patron pourraient dorénavant appartenir à plus d'un syndicat lors d'une convention collective. Toutefois, c'est le syndicat ayant la majorité des membres qui pourrait s'asseoir à la table de négociation pour

représenter et les employés et les syndicats s'il y en a plus d'un. A noter que cette procédure existe déjà en Europe mais non ici en Amérique où les employés n'ont droit d'adhérer qu'à un seul syndicat à la fois, c'est-à-dire deux syndicats ou plus pour représenter les employés d'un même patron.

Je disais au début que nos centrales syndicales sont structurées à l'exemple de nos gouvernements dits démocratiques surtout à cause du rôle prépondérant joué par le ou les partis d'opposition faisant face au gouvernement au pouvoir. Or, ce rôle d'opposition n'existant pas dans nos centrales syndicales, on ne peut pas dire qu'elles sont tellement identiques et aussi démocratiques que nos gouvernements du fait qu'il leur manque ce complément "l'opposition".

L'adoption du bill C-186 en plus d'élargir le démocratisme de nos institutions syndicales, assouplirait à mon avis le fonctionnement de leurs mécanismes et agirait également comme antidote ou vaccin préventif contre les tendances désagréables incitant certains hommes d'action à s'asseoir trop tôt sur leurs lauriers.

On dit souvent de nos gouvernements qu'ils sont bons ou moins bons, selon que l'opposition est suffisamment forte ou non existante. Cela pourrait bien être ce que nous offre le bill C-186.

Sincèrement, René-C. Simard

Un curé: quelle évolution dans "Le Travail" depuis 15 ans!

Cher monsieur le directeur,

Une entrevue avec votre représentant syndical pour la région de Joliette, M. Garneau, m'a permis de renouer contact avec le journal "LE TRAVAIL" que je n'avais pas revu depuis au moins quinze ans.

J'ai été moi-même aumônier de syndicat à Crabtree et la première convention ou contrat de travail qui fut signé par la Fédération de la Pulpe et du Papier le fut par notre syndicat en 1943 ou 1944. Pendant bien des années j'ai suivi l'évolution de la C.T.C.C. devenue par la suite la CSN.

C'est tout en causant avec M. Garneau qu'il m'a offert le journal et m'a inscrit pour le recevoir régulièrement: j'ai déjà reçu le premier numéro et vous en re-

mercie bien sincèrement. Quelle formidable évolution depuis ce temps-là!!!

Aujourd'hui je viens vous faire une demande: je suis actuellement aumônier, ou mieux en charge de la Formation Morale à notre Centre d'Apprentissage de Joliette; nous avons tout près de 200 apprentis dans huit métiers différents. Depuis une semaine nous avons commencé des cours sur l'organisation ouvrière et nous les poursuivons pour quelques semaines avec des films et une conférence à la fin. Entre temps, je voudrais pouvoir leur mettre en mains un journal ouvrier afin qu'ils soient déjà un peu familiarisés avec cet instrument unique de propagande et de formation.

Gaston Marsolais curé-aumônier, Sainte-Marcelline de Joliette. ➔



Les fonctionnaires provinciaux en marche

Les fonctionnaires provinciaux du Québec sont en négociations avec leur employeur "gouvernement" législateur par la même occasion.

C'est clair. Si nous voulons obtenir ce que nous demandons dans nos projets de convention, il faudra qu'au cours des négociations, le gouvernement accepte d'amender la loi de la fonction publique, de manière à donner aux employés de l'Etat les mêmes droits qu'à tous les autres travailleurs qui eux peuvent négocier sur la classification, sur le perfectionnement, sur l'avancement et sur la procédure d'appel contre les congédiements.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée deux jours après la présentation du projet, le ministre Marcel Masse a déclaré que les conventions doivent se négocier en vertu des lois existantes. Mais il a ajouté: "Cela fait partie de la négociation que les parties se mettent d'accord pour amender la loi dans tel sens" — Ces paroles du ministre sont à retenir, car il faudra sûrement les rappeler au gouvernement au cours des négociations.

Les employés du gouvernement sont des contribuables, des pères de famille des êtres humains qui méritent de vivre comme l'employé de l'entreprise privée.

A quoi sert à une province d'avoir de bonnes lois, de bons gouvernements de bonnes autorités, de bons arrêtés en conseil, tout ce qui se prend de décisions dans une session parlementaire si l'employé de ce même gouvernement n'a pas l'outil nécessaire pour mettre en pratique tout ce qui vient de se mentionner plus haut. Son outil à cet employé, "son contrat de travail" qu'il demande et ce contrat de travail vis-à-vis d'un Ministère de la Fonction Publique pour que ce même contrat ait vraiment de la valeur.

Je crois que le syndicat n'est pas certain que le gouvernement soit si bien préparé qu'il le dit à négocier, car autrement, il aurait créé le ministère de la Fonction Publique au cours de la dernière session, comme il l'avait promis.

Les lecteurs du journal le Travail vous qui êtes des contribuables des payeurs de taxe, vous voulez certainement que vos argentés soient bien administrés que ce soit vis-à-vis des conseils municipaux, commissions scolaires etc.

Si vous faites des achats dans un magasin en retour vous remettez de l'argent selon la valeur de votre marchandise et vous avez raison. C'est ce que nous voulons les fonctionnaires prov. du Québec. Vous donnez une bonne administration. Vous avez le droit de connaître l'administration du Gouvernement. Vous avez le droit de savoir comment sont traités vos administrateurs, ceux qui ont la responsabilité de distribuer vos argentés selon les décisions prises par les gouvernements. C'est un droit légitime. Vous avez le droit de savoir si les employés ont l'outil nécessaire pour la bonne marche administrative de la province. Quand vous aurez tous les renseignements et par notre convention l'outil nécessaire pour la bonne administration que je vous mentionnais plus haut, vous serez les premiers à en bénéficier tout en constatant que nous sommes des employés qui méritent le respect comme ceux de l'entreprise privée.

Emile Stibre,
Grande-Rivière, (Gaspé Sud).

Pas d'accord avec le reportage sur le Vietnam

Cher monsieur,

Permettez-moi de signaler que je juge la présentation des pages sur la guerre du Vietnam comme non objective et partisane. Vous attaquez les Etats-Unis et vous ne blâmez pas le Vietcong et les communistes. L'agresseur est celui qui a commencé la guérilla: donc la guerre a été et reste les communistes du Nord et du Sud, aidés par leurs amis internationaux, la Chine, la Russie etc...

Personne n'est parfait et le fait que l'Américain soit mieux armé n'empêche pas l'autre d'être sournois, et aussi brutal.

On ne peut édifier la paix par la guérilla; on ne peut apporter la justice sociale en utilisant la force armée pour gagner des collaborateurs, tel que les communistes le font au Cambodge et au Laos. Je suis contre les manifestations et la propagande pacifiste tendancieuse telle qu'on le fait actuellement au Canada et aux Etats-Unis. Je suis pour le socialisme mitigé et contre le

socialisme communiste qui a trompé trop de peuples depuis 1917 et fait trop de victimes et d'injustices.

Léo Laurin, ing.
6930 boul. Monk, app. 2
Montréal.

Quel est le salaire moyen?

Monsieur,

Comme vous pouvez le constater, je reçois le journal "Le Travail". Je me fais un plaisir de le lire et même à le relire. Dans le No 44 de janvier 1968, à la page 24, me reportant au projet de Loi sur l'assurance-chômage, je trouve que l'article est faux en ceci: le salaire moyen ici au Québec et même au Canada est beaucoup plus bas que \$100 par semaine. Je crois qu'il faut être plus réaliste et selon moi le salaire moyen est de \$70 par semaine (brut) ce qui veut dire en salaire net pas plus de \$50; ce qui est beaucoup plus près de la vérité que le \$100.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations sincères.

Alain Blackburn,
770A Boul. St-Paul,
Chicoutimi.

NOTE DE LA REDACTION:

Nous remercions ce lecteur pour les observations qu'il a bien voulu nous communiquer.

Nous devons cependant préciser que suivant le Bureau fédéral de la statistique, le salaire hebdomadaire moyen au Québec a commencé d'excéder le chiffre de \$100 au mois d'avril 1967: \$100.57. Ils s'est maintenu au-dessus de \$100 par la suite. En août, dernier chiffre publié par la Revue statistique du Canada, il était de \$101.70. Ce chiffre se compare à une moyenne canadienne de \$103.43, ontarienne de \$106.80 et colombienne de \$114.81.

Toutefois, ces chiffres, nous dit le BFS, se fondent sur les rapports des employeurs comptant d'ordinaire 20 employés et plus.

Ci-contre, le confrère KENNETH DYNES, président du Syndicat de la section des employés du Montreal General Hospital. Le confrère Emil Walz, dont la photo a été publiée dans "Le Travail" de février, est un ex-président de cette section et il n'est plus membre de l'exécutif.



**Les employés des
Industries Baribeau
qui sortent d'une grève
de 107 jours :**



Voici trois des responsables de l'enquête que le Mouvement des Travailleurs Chrétiens et la Jeunesse Ouvrière Chrétienne ont faite pendant la grève aux Industries Baribeau. De gauche à droite, Yvon Lemay, secrétaire permanent de la JOC dans le diocèse de Québec; Jacques Archibald, secrétaire permanent du Mouvement des Travailleurs Chrétiens dans le diocèse de Québec et l'abbé Roger Lacasse, vicaire à St-Romuald.

"ÇA S'EST PAS VOTÉ À LA NOIRCEUR; ÇA S'EST VOTÉ À LA CLARTÉ"

Après 107 jours de grève, les 210 employés des Industries Baribeau, de Saint-Romuald-de-Lévis, sont retournés au travail le 5 février dernier. Au cours de la grève, des membres de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et du Mouvement des Travailleurs Chrétiens ont réuni, à trois reprises, des groupes de syndiqués afin de leur demander ce que c'était pour eux que de faire la grève. Voici quelques résultats tirés de cette enquête nouveau genre. Les citations dans le texte qui suit sont tirées des propos tenus par les grévistes lors des trois tables rondes.



Des tables rondes où les grévistes ont donné leur opinion.

Pourquoi faire la grève?

On ne fait pas une grève sans raisons, sans objectifs. Pourquoi les travailleurs des Industries Baribeau ont-ils décidé de se mettre en grève le 18 octobre 1967? D'abord pour obtenir un salaire qui leur permette de vivre décemment ("On crève quand mon mari travaille, on est aussi bien de crever en grève"). Aussi, parce que les offres de la compagnie sont insuffisantes (23 cents sur trois ans: "C'est rire du monde, on n'acceptera pas ça"); mais aussi pour réduire le nombre d'heures de travail (de 45 à 40); pour obtenir un contrat de 2 ans (au lieu de trois ans, comme le propose la compagnie); enfin, pour modifier les conditions de travail.

Qui a décidé de faire la grève?

On entend souvent des gens qui disent que les grèves sont décidées par les "chefs" syndicaux et que les membres obéissent à leurs directives. Mais ce n'est pas le cas à la CSN: ce sont les syndiqués qui discutèrent des solutions à employer pour forcer la main à Baribeau et qui décidèrent de faire la grève, presque à l'unanimité: au début, "il y avait des filles qui n'étaient pas



en faveur de la grève parce qu'elles n'étaient pas conscientes de l'ensemble des travailleurs". Demeurant moins longtemps que les pères de famille à l'usine et ne travaillant qu'en attendant de se marier ou pour aider leurs parents, elles étaient moins revendicatives que les autres travailleurs. Les deux groupes se rencontrèrent aux assemblées et discutèrent de la grève. On leur a dit la vérité: "ça été expliqué, ça était pour être dur, long". Finalement, "92% des employés ont voté en faveur de la grève". Un gars tient même à ajouter: "Ca s'est pas voté à la noirceur, ça s'est voté à la clarté".

Des privations

Une grève, ce n'est pas un jeu. Ni des vacances. Les familles des grévistes le savent: chaque jour elles doivent se priver. C'est dur. Mais ils ne se découragent pas: "A la maison, on mange souvent des toasts et avec de la margarine, la viande est assez rare; mais je vais toffer". Un autre: "On est passif, à rien faire. On joue aux quilles, aux cartes, on dort beaucoup". La femme d'un gréviste ajoute: "On est sur une tension nerveuse continue". Mais "On a l'espérance de jours meilleurs".



92% des employés ont voté en faveur de la grève.

On ne reçoit pas assez

Les grévistes sont unanimes à déplorer l'insuffisance de l'allocation de grève de \$20 que leur verse leur syndicat. Seul le fond de secours leur permet de subsister en payant leurs comptes les plus urgents.

"Moi, ça s'endure. D'autres sont déprimés, avec \$20 on va pas loin". Ce que confirme la femme d'un gréviste: "Avec \$20 par semaine, j'en fais des acrobaties; je suis en train de faire une dépression nerveuse. On est quatre à la maison. Mes enfants ne sont pas bien habillés pour l'hiver. Ma petite fille est malade en ce moment, je ne peux pas me permettre de faire

venir le médecin. Je me suis monté un compte dans une épicerie, maintenant je ne peux plus acheter là". Quelques-uns sont même forcés de travailler ailleurs durant la grève.



Pendant la grève, des quêtes avaient lieu à la porte d'une quinzaine d'églises paroissiales de la région, le dimanche.

Solidaires de leur syndicat

La grève rapproche les travailleurs qui se connaissaient peu ou pas. Depuis le début de la grève "on est plus près les un des autres", on connaît des gars à qui on ne parlait pas avant". "On a hâte d'aller faire du piquetage". Cette solidarité nouvelle conduit les grévistes à affirmer qu'il faut "savoir ne pas abuser des secours qui appartiennent à tous. D'autres proposent la création d'un comité d'éducation syndicale.

Chrétiens et grévistes

Le fait d'être chrétien n'influence guère leur conduite durant la grève: "On ne fait pas de lien entre le fait d'être chrétien et celui d'être en grève. Si ça nous dit d'aller casser une vitre chez Baribeau, on ne se demandera pas si on est chrétien ou non; on est écoeuré: Baribeau veut pas nous respecter comme des personnes humaines, et il va communier à pleine gueule tous les dimanches, et il crache le diable".

Ça n'a pas de sens

Les employés de Baribeau n'acceptent plus leur situation. Ils exigent que leur patron les respecte: "Rien que sa poignée de porte vaut plus cher que ma maison". Les gars ont compris que "la solidarité est importante, pas juste en temps de grève".

Un organisme supra-municipal possédant des pouvoirs réels

Selon le mémoire du Conseil central, cet organisme supra-municipal devrait être créé par une loi du Parlement québécois qui le doterait de pouvoirs réels, des services techniques, ainsi que des organes d'exécution nécessaires; notamment:

- Une **commission des finances** qui centraliserait les initiatives des municipalités de l'agglomération de Québec sur le marché financier;
- Une **commission d'évaluation foncière** chargée d'uniformiser et de normaliser les rôles d'évaluation sur le territoire;
- Une **commission d'urbanisme** qui, remplaçant la Commission d'aménagement de Québec, étendrait sa juridiction au-delà de l'aire territoriale de la région métropolitaine et aurait pour mandat d'établir le schéma directeur de la région de Québec. Les municipalités devraient appliquer les directives de cet organisme en établissant leur propre plan directeur;
- Une **commission des transports en commun** qui coordonnerait et intégrerait ces services dans la région métropolitaine.

De plus, la super municipalité se verrait conférer, dès sa création, des pouvoirs bien définis et le législateur prévoirait alors la possibilité de les étendre graduellement. Également, la loi assurerait l'élection des membres du Conseil métropolitain directement par les contribuables, à l'exception d'un seul, nommé par le gouvernement et choisi dans la région de Québec.

Mais le mémoire du Conseil central propose au gouvernement, avant de créer la Corporation du Québec mé-

tropolitain, de procéder à une série de regroupements municipaux à partir de zones géographiques homogènes afin de réduire substantiellement le nombre actuel de 30 municipalités que comprend la région métropolitaine.

Direction des affaires métropolitaines

Face aux carences de l'administration provinciale dans le domaine municipal, — surtout en ce qui concerne le milieu urbain, — le document suggère la création, au sein du ministère des Affaires municipales, d'une **Direction des affaires métropolitaines** qui serait chargée d'étudier les problèmes qui se posent dans les régions métropolitaines du territoire québécois, ainsi que d'élaborer la politique du gouvernement en matière de regroupement municipal.

Sur le plan administratif également, le Conseil central suggère au gouvernement d'étendre à la zone métropolitaine de Québec l'expérience qui se déroule depuis l'an dernier dans la région du Bas St-Laurent — Gaspésie en créant une **Conférence administrative régionale** chargée de coordonner les activités de tous les ministères et des différents organismes gouvernementaux. Éventuellement, cette conférence administrative pourrait être étendue dans l'ensemble de la région de Québec.

Le mémoire analyse de façon particulièrement approfondie les causes économiques du marasme de la région



Montréal et le désert québécois

de Québec. C'est ainsi qu'il conclut à la nécessité pour le gouvernement provincial d'établir une véritable politique de décentralisation industrielle qui, tout en prévenant l'hypertrophie économique de la région de Montréal, assurerait aux autres régions du territoire québécois, particulièrement à la région métropolitaine de Québec, un équilibre socio-économique indispensable.

Dans ce but, le document recommande à l'administration provinciale d'accorder une attention spéciale à la région de Québec dans l'application de la Loi de l'Office du crédit industriel.

Il voudrait aussi qu'elle autorise et encourage les municipalités de la région métropolitaine de Québec à intégrer et consolider leurs fonds industriels pour participer, avec son assistance et de concert avec d'autres organismes économiques et financiers de la région, à la création d'une Société de développement industriel du Québec métropolitain destinée à encourager l'implantation de nouvelles entreprises et à aider à la reconversion ainsi qu'à la consolidation de certaines autres.

Faire participer la population

Le Conseil régional de Québec a mis le doigt dans son mémoire, sur l'une des raisons fondamentales de la faiblesse de notre démocratie: le fait que les citoyens ne se sentent pas concernés par les problèmes d'ordre public et s'en désintéressent presque complètement.

Certes, dans la région de Québec comme ailleurs, il existe plusieurs corps intermédiaires actifs qui représentent divers groupes d'intérêt. Mais aucun ne représente vraiment l'ensemble de la population.

En plus du caractère de représentativité, le mémoire accorde aussi une grande importance au degré de participation des membres afin de faire échec à la technocratie administrative grandissante par l'adhésion active de tous les intéressés.



Le premier ministre Daniel Johnson et 12 de ses ministres ont assisté le 15 février à la présentation du mémoire du Conseil central. Ci-dessus, le chef du gouvernement en compagnie du ministre du Travail, M. Maurice Bellemare.

Le gouvernement québécois tente depuis quelques années de forger les outils d'une planification démocratique. C'est ainsi que le Conseil d'orientation économique du Québec a, par son service d'Action régionale, contribué à créer plusieurs conseils économiques régionaux et à en consolider d'autres.

Le mémoire recommande donc que le COEQ, de concert avec les membres du comité provisoire du Québec métropolitain, — qui a été formé par la CSN et le Bureau de l'Industrie et du Commerce du Québec métropolitain (BICQM), — mette en oeuvre, dans le plus bref délai, toutes les dispositions nécessaires en vue de la création du Conseil économique régional du Québec métropolitain.

Johnson endosse le mémoire du Conseil central

Devant le retentissement qu'a eu le mémoire du Conseil central de Québec dans la région, le gouvernement provincial vient de décider de bouger en endossant les grandes lignes des suggestions de la CSN.

Le premier ministre Johnson lui-même l'a annoncé devant un imposant groupe de maires et plusieurs centaines d'hommes d'affaires de la région réunis le 4 mars.

Après avoir fait à deux reprises l'éloge de l'action de la CSN dans ce domaine, M. Johnson a

déclaré que le temps était venu de doter le Québec métropolitain d'une structure supra-municipale. Ca se fera en 1968, a-t-il promis.

Il a alors annoncé dans ce but la formation d'un comité au ministère des Affaires municipales où seront représentés les municipalités du territoire ainsi que les corps intermédiaires.

Le premier ministre a aussi prononcé un plaidoyer énergique en faveur de la création d'un conseil économique régional. "Vous avez beau avoir

vos divergences d'opinions, vous n'avez pas le droit de priver la région de Québec d'un conseil d'orientation économique", s'est-il exclamé.

Le premier ministre a aussi laissé entendre que l'action du gouvernement pourrait déboucher prochainement sur la formation d'une Conférence administrative régionale, à l'instar de l'expérience-pilote qui se déroule depuis l'an dernier dans la région du Bas-St-Laurent-Gaspésie.

Le Conseil central poursuivra son action dans 15 municipalités-clés

Le mémoire que le Conseil central de Québec a présenté le 15 février au gouvernement québécois constitue un jalon important dans l'action que la CSN et ses 40,000 syndiqués affiliés dans la

industrie et du Commerce du Québec métropolitain, le Conseil central a organisé une journée d'étude sur "l'avenir économique du Québec métropolitain". Plus de 200 délégués de divers organismes

approfondi le mémoire en compagnie de plusieurs maires, dont M. Lamontagne, de Québec, et d'une cinquantaine de représentants de chambres de commerce, de ligues de propriétaires, etc.

Depuis lors le mémoire est devenu en quelque sorte "un livre de chevet" dans la région de Québec. Tous les corps intermédiaires s'en procurent des exemplaires et il fait l'objet d'un débat public de grande envergure. Il faut signaler qu'il commande une unanimité impressionnante.

Mais toute l'action entreprise par le Conseil central de Québec ne se terminera pas par la préparation du mémoire.

Lors de la séance d'information du 26 février, le président *Roland Tapin* a expliqué que l'objectif du conseil n'était pas seulement de favoriser l'étude de la question mais surtout de permettre la réalisation des solutions en rendant la chose politiquement rentable pour les hommes politiques municipaux.

Dans ce but, le Comité d'action politique du conseil va ressembler d'ici quelques semaines les syndiqués de la CSN dans quelque 15 municipalités-clés de la région. Chacun de ces groupes va ensuite se rendre rencontrer son conseil municipal pour discuter de la question.

Ainsi, comme l'expliquait *Amédée Daigle*, les dirigeants municipaux se sentiront peu à peu obligés de suivre. Leur avenir politique en dépendra. L'action de la CSN n'est pas finie; elle ne fait vraiment que commencer.



Ci-contre, trois des principaux auteurs du mémoire que le Conseil central de Québec a présenté au gouvernement le 15 février. De gauche à droite, ROLAND TAPIN, président du Conseil central; AMÉDÉE DAIGLE, directeur régional de la CSN à Québec et YVON VALCIN, économiste, membre du Syndicat des professionnels du gouvernement.

région poursuivent depuis plusieurs années pour promouvoir le développement socio-économique du Québec métropolitain.

Dès 1955, la CSN avait été l'un des éléments les plus actifs lors de la fondation du Bureau de l'Industrie et du Commerce de Québec métropolitain (BICQM). Le Conseil central a participé depuis lors à toutes les activités de cet organisme.

Mais depuis le début de 1967, la CSN a accompli un effort spécial pour intéresser la population à participer aux règlements des problèmes sociaux, économiques et administratifs de l'agglomération de Québec.

C'est ainsi que le 16 avril 1967, en collaboration avec le Bureau de l'In-

socio-économiques et politiques de la région ont alors participé.

L'ampleur et l'importance des problèmes posés lors de cette journée d'étude ont incité le Conseil central à prolonger cette première démarche en organisant, également avec le concours du BICQM, 12 séances d'information sur le Québec métropolitain où furent conviés les représentants d'organismes liés à la vie du milieu (conseils municipaux, corps intermédiaires, syndicats, etc.). De plus, le Conseil central a présenté, de novembre 1967 à février 1968, une série de 15 émissions télévisées sur les problèmes socio-économiques du Québec métropolitain.

Le mémoire que le Conseil central a présenté au gouvernement a été comme dans le cas des autres initiatives dans ce domaine, l'oeuvre du comité d'expansion économique du conseil. Ce comité existe depuis 1964. Présidé par le directeur régional de la CSN dans la région de Québec, Amédée Daigle, il est composé des représentants des principaux secteurs professionnels du mouvement dans la région.

Le mémoire est le fruit des recherches et de la réflexion d'un groupe de militants syndicaux membres de ce comité.

Le 26 février, le Conseil central a tenu une conférence d'information. On y a

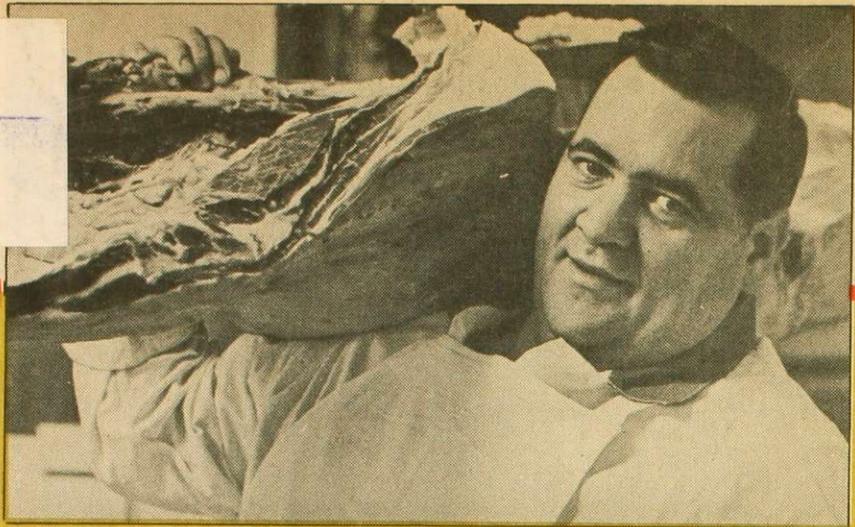


Jean-Paul Brassard, président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (à gauche) et Pierre Breton, responsable du comité d'action politique à Québec (à droite) collaborent eux aussi très activement à l'action que le Conseil central de Québec a entreprise pour régler les problèmes du Québec métropolitain.



Voici deux autres membres du comité qui a préparé le mémoire. A gauche, Jacques Archambault, conseiller technique, coordinateur à la Fédération du Commerce. A droite, Robert Marceau, conseiller technique, responsable de l'éducation syndicale à Québec.

M ALFRED BOSSE
1001 ST DENIS
MONTREAL 18 PQ



Robert Therrien,
président du syndicat *Il a déjà été antisyndical, mais, comme des milliers d'employés dans*
de Montréal: *le secteur de l'alimentation, il s'est rendu compte que seul le syndicalisme*
pourrait le sortir du trou, lui et sa famille.

La campagne d'organisation dans l'alimentation sera un succès

"J'étais un antisyndical féroce. Je ne voulais rien savoir du syndicat. Au début, j'ai travaillé six mois dans la chaussure. Quand l'union a parlé de faire la grève, j'ai préféré quitter mon emploi".

Robert Therrien, président du Syndicat de l'alimentation au détail de Montréal (CSN), c'est un colosse de 41 ans, maître-boucher de son métier. Il soulève un quartier de boeuf de 170 livres aussi facilement qu'un paquet de steak haché.

Ses préjugés antisyndicaux, il les a perdus petit à petit une fois rendu dans l'alimentation. "Après avoir travaillé six ans dans le métier, avoir mangé bien de la misère, les idées m'ont changé sans que je m'en aperçoive".

"Un soir, en janvier 1963, j'ai assisté pour la première fois à une assemblée du syndicat. J'ai gueulé comme un putois. Mais l'assemblée suivante, j'ai embarqué et les gars m'ont élu directeur du syndicat".

Qu'était-il arrivé, qu'est-ce qui avait produit chez Robert Therrien, un changement aussi soudain et radical?

Après être devenu conscient de sa situation de travailleur exploité, comme tout homme qui a du coeur au ventre et de la suite dans les idées, il avait décidé d'améliorer son sort. Un bon jour, il a constaté que seule l'union de tous les employés de l'alimentation dans un syndicat bien organisé pourrait venir à bout de l'exploitation érigée en système par les patrons et les gros intérêts.

Homme tout d'une pièce, Therrien s'est attelé avec autant d'acharnement à la tâche de construire le syndicat qu'il l'avait dénigré jusque là.

Tour à tour directeur puis trésorier du syndicat il se retrouva à la présidence en 1965.

On se souvient qu'avant 1961, le secteur de l'alimentation au détail de la région métropolitaine de Montréal était sous la botte d'un certain Tremblay, de la FCAI, union de boutique qui fut déboutée après une vigoureuse campagne d'organisation de la CSN.

A la fin de 1963, le syndicat de la CSN a signé une première convention collective. Mais cette convention ne put prendre effet que lors de l'entrée en vigueur d'un décret gouvernemental qui, le 1er juin 1965, l'extensionna à tous les employeurs et employés des établissements commerciaux situés dans un rayon de 10 milles de l'île de Montréal.

Mais, aussitôt, Steinberg Ltée et une union internationale, Retail Clerks, contestèrent la validité du décret devant les tribunaux. La cause est maintenant devant la Cour suprême.

Robert Therrien ne cache pas qu'il a affronté bien des difficultés depuis 1965, date à laquelle il a accédé à la présidence! L'incertitude du dénouement des procédures juridiques l'a tenaillé; il a eu à combattre le découragement de ses gars qui se sentaient paralysés.

"Dans notre secteur, ça n'a pas été un pique-nique. Depuis 1965, il y aurait eu de quoi se décourager bien des fois. Mais je n'ai pas lâché prise parce que je suis un batailleur".

Depuis l'automne dernier l'espoir est revenu. La campagne de réorganisation, qui est en marche depuis quelques semaines, est menée rondement. "D'ici quelques semaines, ce sera un succès complet", affirme le président, confiant.